

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_022

Date de la convocation
16/04/2026

Date d'affichage
16/04/2026

Nombres de
Conseillers:
Présents : 10
En exercice : 11
Votants : 10

A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 5.5.2026.

Publication ou
notification le :
6.5.2026.

Le Maire,
Norbert OLLIER



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 6.5.2026.

Berger
Levrault

ID : 063-216304519-20260422-CFU_2025_COMM-BF

L'an deux mil vingt six le : 22 Avril

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
BEAUDONNAT Sandrine, FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne,
TABARD Laëtitia, MM : BALLET Sébastien, CHANTADUC Jacques-François,
GIRAUD Vivien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Secrétaire de la séance : Mme TABARD Laëtitia

Objet de la délibération :

Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Commune

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023_027 en date du 11 septembre 2023 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et la délibération 2024_035 en date du 31 juillet 2024,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Vernines,

Vu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 de la commune,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion de la commune de Vernines, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents, et constitue l'arrêt des comptes de l'exercice 2025,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner et recevoir une procuration à et de l'un des membres du conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



ID : 063-216304519-20260422-CFU_2025_COMM-BF

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur municipal a siégé sous la présidence de Madame BEAUDONNAT Cécile, présidente ad'hoc désignée pour la séance,

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui exprime les résultats de l'exécution du budget de la commune de Vernines pour l'exercice 2025. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans la section de fonctionnement et d'investissement, tel que présenté et résumé par le président de séance dans le document joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le CFU 2025 de la commune de Vernines
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER

Le secrétaire de séance
Laëtitia TABARD



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A 592 780,49	400 697,98	993 478,47	
	Recettes réalisées (1)	B 116 016,13	482 918,26	598 934,39	
	Restes à réaliser	C 71 479,00	0,00	71 479,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D 599 751,66	519 254,15	1 119 005,81	
	Dépenses réalisées (1)	E 308 735,38	453 474,22	762 209,60	
	Restes à réaliser	F 32 000,00	0,00	32 000,00	
Différences entre les titres et les mandats		G = B – E	29 444,04	-163 275,21	
Résultats antérieurs reportés		H 6 971,17	118 556,17	125 527,34	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		G + H	148 000,21	-37 747,87	
Différence entre les restes à réaliser		I = C - F	0,00	39 479,00	
Résultat cumulé		G + H + I	148 000,21	1 731,13	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 6.5.2026

652026

ID : 063-216304519-20260422-CFU_2025_COMM-BF

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_024

Date de la convocation
16/04/2026

Date d'affichage
16/04/2026

Nombres de
Conseillers:
Présents : 11
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 5.5.2026

Publication ou
notification le :
6.5.2026.

Le Maire,
Norbert OLLIER



L'an deux mil vingt six le : 22 Avril
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
BEAUDONNAT Sandrine, FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne,
TABARD Laëtitia, MM : BALLEST Sébastien, CHANTADUC Jacques-François,
GIRAUD Vivien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Secrétaire de la séance : Mme TABARD Laëtitia

Objet de la délibération :

Approbation de l'Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 - Commune

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture Exercice 2025	Reste à Réaliser 2025	Solde des Restes à Réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'Affectation de Résultat
INVEST	- 185 748,08 €	32 000,00 € 71 479,00 €	39 479,00 €	- 146 269,08 €
FONCT	148 000,21 €			1 731,13 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet
de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste
toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement
(déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025

148 000,21 €

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement

et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)

146 269,08 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)

0,00 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

1 731,13 €

TOTAL AFFECTE au c/ 1068 :

146 269,08 €

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 6.5.2026

Berger
Levrault

ID : 063-216304519-20260422-CFU_2025_COMM-BF

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le



DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12 ID : 063-216304519-20260422-CFU_2025_COMM-BF
résultat à reporter (ligne 002) en recette de fonctionnement

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER

Le secrétaire de séance
Laëtitia TABARD



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_023

Date de la convocation
16/04/2026

Date d'affichage
16/04/2026

Nombres de
Conseillers:
Présents : 10
En exercice : 11
Votants : 10

A l'unanimité

Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 5.5.2026

Publication ou
notification le :
6.5.2026

Le Maire,
Norbert OLLIER



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 6.5.2026

ID : 063-216304519-20260422-CFU_2025_EA-BF

Berger
Levillat

L'an deux mil vingt six le : 22 Avril

le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
BEAUDONNAT Sandrine, FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne,
TABARD Laëtitia, MM : BALLEST Sébastien, CHANTADUC Jacques-François,
GIRAUD Vivien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Secrétaire de la séance : Mme TABARD Laëtitia

Objet de la délibération :

Approbation du Compte Financier Unique 2025 Service Eaux et Assainissement

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour
2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de
l'exercice budgétaire 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023_027 en date du 11 septembre 2023 portant mise en
place de la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024 et la délibération
2024_035 en date du 31 juillet 2024,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du
Service Eaux et Assainissement de Vernines,

Vu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025 du service Eaux et
Assainissement,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de
gestion du service Eaux et Assainissement de Vernines, par dérogation aux
dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents, et constitue
l'arrêt des comptes de l'exercice 2025,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation
financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du
bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et
produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée,
permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de
l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de
la production du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que
« dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil
municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en
fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 063-216304519-20260422-CFU_2025_EA-BF

son propre compte administratif et qu'il n'a pas de mandat de
procuration à et de l'un des membres du conseil municipal,

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame BEAUDONNAT Cécile, présidente ad'hoc désignée pour la séance,

Considérant que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui exprime les résultats de l'exécution du budget du Service Eaux et Assainissement de Vernines pour l'exercice 2025. Il retrace en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans la section de fonctionnement et d'investissement, tel que présenté et résumé par le président de séance dans le document joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le CFU 2025 du Service Eaux et Assainissement de Vernines
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER

Le secrétaire de séance
Laëtitia TABARD



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES			I
PRÉSENTATION GÉNÉRALES DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE			A

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N						
			Investissement	Exploitation	Total cumulé	
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	180 608,38	89 555,19	270 163,57	
	Recettes réalisées (1)	B	52 559,21	98 049,78	150 608,99	
	Restes à réaliser	C	34 000,00	0,00	34 000,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	213 800,20	194 515,62	408 315,82	
	Dépenses réalisées (1)	E	29 828,08	103 184,96	133 013,04	
	Restes à réaliser	F	80 000,00	0,00	80 000,00	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	22 731,13	-5 135,18	17 595,95	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	33 191,82	104 960,43	138 152,25	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	55 922,95	99 825,25	155 748,20	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-46 000,00	0,00	-46 000,00	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	9 922,95	99 825,25	109 748,20	

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_025

Date de la convocation
16/04/2026

Date d'affichage
16/04/2026

Nombres de
Conseillers:
Présents : 11
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 5.5.2026

Publication ou
notification le :
6.5.2026

Le Maire,
Norbert OLLIER



Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 6.5.2026

ID : 063-216304519-20260422-CFU_2025_EA-BF



L'an deux mil vingt six le : 22 Avril
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
BEAUDONNAT Sandrine, FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne,
TABARD Laëtitia, MM : BALLET Sébastien, CHANTADUC Jacques-François,
GIRAUD Vivien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Secrétaire de la séance : Mme TABARD Laëtitia

Objet de la délibération :

Approbation de l'Affectation du Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 Service Eaux et Assainissement

Après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
Constatant que le compte financier unique présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture Exercice 2025	Reste à Réaliser 2025	Solde des Restes à Réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'Affectation de Résultat
INVEST	55 922,95 €	80 000,00€ 34 000,00€	- 46 000,00 €	9 922,95 €
FONCT	99 825,25 €			99 825,25 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet
de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste
toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement
(déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025

99 825,25 €

Affectation obligatoire :

A la couverture d'autofinancement
et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)

0,00 €

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)

99 825,25 €

TOTAL AFFECTE au c/ 1068 :

0,00 €

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 063-216304519-20260422-CFU_2025_EA-BF

DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025

99 825,25 €

résultat à reporter (ligne 002) en recette de fonctionnement

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus

Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER

Le secrétaire de séance
Laëtitia TABARD



Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 063-216304519-20260422-2026_026-DE

Berger
Levraut

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_026

Date de la convocation
16/04/2026

Date d'affichage
16/04/2026

Nombres de
Conseillers:
Présents : 11
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 5.5.2026.

Publication ou
notification le :
6.5.2026.

Le Maire,
Norbert OLLIER



L'an deux mil vingt six le : 22 Avril
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
BEAUDONNAT Sandrine, FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne,
TABARD Laëtitia, MM : BALLET Sébastien, CHANTADUC Jacques-François,
GIRAUD Vivien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Secrétaire de la séance : Mme TABARD Laëtitia

Objet de la délibération :

Vote des Taux de Fiscalité directe locale pour 2026

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2026, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2026 n°2026-103 du 19 février 2026 et notamment l'article 116,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 de la manière suivante :
 - taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,69 %
 - taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 71,03 %
 - taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 7,59 %
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER



Le secrétaire de séance
Laëtitia TABARD

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 6-5-2026

Berger
Levrault

ID : 063-216304519-20260422-BP_2026_COMM-BF

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_027

Date de la convocation
16/04/2026

Date d'affichage
16/04/2026

**Nombres de
Conseillers:**
Présents : 11
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 5-5-2026

Publication ou
notification le :
6-5-2026

Le Maire,
Norbert OLLIER



L'an deux mil vingt six le : 22 Avril
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
BEAUDONNAT Sandrine, FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne,
TABARD Laëtitia, MM : BALLET Sébastien, CHANTADUC Jacques-François,
GIRAUD Vivien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Secrétaire de la séance : Mme TABARD Laëtitia

Objet de la délibération :

Budget Primitif 2026 - Commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 de la
Commune de Vernines, dont le montant en dépenses et en recettes
de la section de fonctionnement s'élève à 468 253,42 €
et celui de la section d'investissement à 438 933,01 €

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER



Le secrétaire de séance
Laëtitia TABARD

Département du
PUY DE DOME

Arrondissement de
ISSOIRE

Commune de
VERNINES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : 2026_028

Date de la convocation
16/04/2026

Date d'affichage
16/04/2026

Nombres de
Conseillers:
Présents : 11
En exercice : 11
Votants : 11

A l'unanimité
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Sous-Préfecture
d'Issoire
le : 5.5.2026

Publication ou
notification le :
6.5.2026

Le Maire,
Norbert OLLIER



L'an deux mil vingt six le : 22 Avril
le Conseil Municipal de la commune de VERNINES,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie sous la présidence de OLLIER Norbert, Maire

Présents : M. OLLIER Norbert, Maire, Mmes : BEAUDONNAT Cécile,
BEAUDONNAT Sandrine, FAUGERAS Elisabeth, LUGNIER Marianne,
TABARD Laëtitia, MM : BALLEST Sébastien, CHANTADUC Jacques-François,
GIRAUD Vivien, PIQUET Loïc, VOUTE Benjamin

Secrétaire de la séance : Mme TABARD Laëtitia

Objet de la délibération :

Budget Primitif 2026 - Service Eaux et Assainissement

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2026 du Service
Eaux et Assainissement de la commune de Vernines, dont le montant en
dépenses et en recettes
de la section de fonctionnement s'élève à 196 383,25 €
et celui de la section d'investissement à 219 214,93 €

Fait en Mairie les jour, mois, et an que dessus
Pour copie conforme,

Le Maire,
Norbert OLLIER



Le secrétaire de séance
Laëtitia TABARD

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 6.5.2026

ID : 063-216304519-20260422-BP_2026_EA-BF

